



# CERCLE DES PRODUCTEURS AMBASSADEURS DES PRODUITS DE QUALITE (SIQO) D'OCCITANIE

## CAHIER DES CHARGES

### Table des matières :

<b>1. Les objectifs .....</b>	<b>2</b>
<b>2. L'adhésion .....</b>	<b>2</b>
<b>3. Les avantages .....</b>	<b>2</b>
<b>4. Les engagements de l'Ambassadeur .....</b>	<b>2</b>
<b>5. Démission, radiation .....</b>	<b>3</b>
<b>6. Bulletin d'adhésion .....</b>	<b>3</b>

## **1 - Les objectifs :**

Avec plus de 250 produits sous Signes d'Identification de la **Qualité et de l'Origine (SIQO : AOC/AOP, IGP, Label Rouge, Agriculture Biologique et STG)**, la région Occitanie est un territoire où qualité et savoir-faire s'allient au service de l'authenticité et du goût.

L'IRQUALIM a mis en place le **CLUB DES QUALIVORES D'OCCITANIE associant les producteurs, les distributeurs/prescripteurs, les restaurateurs et les consommateurs/citoyens** avec pour ambition de développer la consommation éclairée de ces produits.

**Etre « Qualivore » en Occitanie, c'est :**

- se faire plaisir en mangeant des produits frais et de saison,
- se faire du bien en profitant de l'authenticité et du goût de spécialités élaborées par des producteurs passionnés,
- devenir un « militant », ambassadeur et défenseur de l'économie régionale,
- contribuer au développement durable de l'agriculture et de l'agroalimentaire de notre région,
- Avoir aussi de la chance puisque l'Occitanie est la région qui offre la plus grande diversité de produits « officiellement bons ».
- Contribuer au partage et à l'échange autour des valeurs

Le « Qualivore » bénéficie d'une carte d'adhérent personnalisée qui lui permet d'être informé de toutes les offres proposées par les Ambassadeurs, de participer à des manifestations spécifiques et ainsi contribuer à la reconnaissance des engagements de l'ensemble des acteurs des filières.

Dans le cadre de cette initiative, l'IRQUALIM identifie les restaurateurs travaillant et valorisant des produits SIQO d'Occitanie, regroupés au sein du **CERCLE DES PRODUCTEURS AMBASSEURS DES PRODUITS DE QUALITE (SIQO) D'OCCITANIE**, ils sont rattachés au CLUB DES QUALIVORES.

## **2 - L'adhésion :**

Les producteurs ayant une activité de vente directe de produits sous SIQO et préalablement **identifiés** par leur(s) Organisme(s) de Défense et de Gestion (ODG).

## **3 - Les avantages :**

- Identification du point de vente par un **diplôme d'ambassadeur** personnalisé et par différents supports et matériels promotionnels spécifiques au CERCLE DES PRODUCTEURS AMBASSEURS et au CLUB DES QUALIVORES D'OCCITANIE (vitrophanie, dépliants, ...)
- Association au dispositif de communication site internet dédié [www.qualivore.fr](http://www.qualivore.fr), réseaux sociaux, relations presse) mis en place pour valoriser le CLUB DES QUALIVORES D'OCCITANIE en général et le CERCLE DES PRODUCTEURS AMBASSEURS DES SIQO D'OCCITANIE en particulier.
- Participation à l'animation et à la promotion du « CERCLE DES PRODUCTEURS AMBASSEURS DES PRODUCTIONS DE QUALITE D'OCCITANIE »

## **4 - Les engagements du « Producteur Ambassadeur »**

- Mettre en avant clairement dans son offre magasin le produit (ou les produits) sous SIQO
- Afficher clairement son titre d'ambassadeur et les différents supports promotionnels spécifiques à la vue de sa clientèle tout au long de l'année,

- Transmettre tout au long de l'année – via l'IRQUALIM toutes les informations relatives aux produits SIQO commercialisés et susceptibles d'intéresser les consommateurs membres du Club des Qualivores (offres spéciales, présentation nouveaux produits ou packagings, présence sur un salon ou un marché régional, journée portes ouvertes, ...) et le cas échéant les membres des autres cercles d'ambassadeurs (restaurateurs, traiteurs, bouchers/charcutiers, fromagers/crémiers, ...).
- Réserver, dans la mesure du possible, un accueil privilégié aux titulaires de la carte de membre du CLUB DES QUALIVORES
- Actualiser (sur sa fiche internet) toutes les informations utiles relatives à son (ou ses) point(s) de vente : adresse, journées et horaires d'ouvertures, modification de gamme ou de tarifs, etc...
- Contribuer à l'animation et à l'expansion du Cercle des Producteurs Ambassadeurs en acceptant de participer (ou de se faire représenter) aux différentes réunions organisées par l'IRQUALIM.

## **5 - Démission, radiation**

La qualité de membre du Cercle de Producteur Ambassadeur se perd :

- Par démission adressée à l'IRQUALIM sous pli recommandé,
- Par radiation, pour motif grave – ou défaut réitéré de non-respect des engagements – et manquement à l'éthique du Cercle. La décision de radiation est prononcée par l'IRQUALIM et est notifiée par lettre recommandée
- Par cessation d'activité ou cas de force majeure,
- Par dissolution du Cercle.

En cas de démission ou radiation, tous les supports et matériels promotionnels devront être retirés par le Producteur Ambassadeur et restitués à l'IRQUALIM.

## **6 - Bulletin d'adhésion**

....., ci-après dénommé « **Le Producteur Ambassadeur** »,

dont le siège est sis

.....

.

représenté par ..... Tél. :

.....

Adresse e-mail (obligatoire) : .....@.....

M'engage respecter les clauses du présent cahier des charges

Fait à

Le

Pour le Producteur Ambassadeur